

CAP FINISTÈRE

PENN AR BED



Dispensé de timbrage BREST CTC

L'intérêt général d'abord

Comment les socialistes font vivre les services publics en France et surtout dans les communes, en particulier celles qu'ils viennent de conquérir au mois de mars ? Que veut l'Europe dans ce domaine ? Qu'impose la Commission ? La privatisation ? Ou la mise en œuvre des conditions d'une concurrence libre et non faussée ?

Pour répondre à ces questions, Jean-Pierre Sueur, sénateur, ancien secrétaire d'État aux Collectivités locales, et Bernard Poignant, président de la Délégation Socialiste Française au Parlement européen, sont intervenus, le 9 juin, à l'Assemblée Générale de l'UESR (Union des Elus socialistes et Républicains) qui se tenait salle du Chapeau Rouge à Quimper.

La France occupe une place assez spécifique en Europe. L'Union européenne ne

parle quasiment jamais de services publics. Pour elle, il existe deux types de services. D'abord, ceux d'intérêt économique général. Il s'agit de tout ce qui est dans le secteur marchand comme l'électricité ou les transports collectifs. "Là, depuis le marché unique de 1986, l'Europe exige la concurrence", a rappelé Bernard Poignant. "Mais en y imposant des obligations de services universels". Pour La Poste, par exemple, où la concurrence sera totale en 2011, les entreprises doivent s'engager à distribuer le courrier au moins 5 jours par semaine.

Viennent ensuite les services d'intérêt général comme l'École, la Police ou la Justice.

C'est dans l'interprétation des principes que peuvent intervenir des conflits entre la Commission et les États. Les députés européens socialistes, et en particulier les Français, sont très vigilants et ont mené de nombreux combats pour que le respect de la concurrence ne se

SUITE PAGE 2

Handicaps : maintenant des actes !

"Hors sujet". Voici le commentaire que mérite le discours tenu par Nicolas Sarkozy, le 10 juin, à l'occasion de la Convention nationale du Handicap. Le président de la République, qui prenait la parole trois ans après la loi du 11 février 2005, a déçu toutes les associations et les élus qui interviennent quotidiennement auprès des personnes handicapées.

Pour l'APF (Association des Paralysés de France) le chef de l'État a adopté "une approche condescendante à l'opposé de la vision que défend l'APF des personnes en situation de handicap !".

D'après Nicolas Sarkozy, côtoyer une personne en situation de handicap est une chance car elles sont généreuses,

consciencieuses et joyeuses ! Il s'agit "d'abord des personnes, avec défauts et qualités, ni sous-hommes, ni sur-hommes !", a dénoncé l'association, dans un communiqué publié juste après l'intervention présidentielle.



Gilbert Monfort

La démagogie de Nicolas Sarkozy ne trompe personne. S'il a si maladroitement tenté de séduire les personnes handicapées, c'est uniquement parce que le bilan de la loi du 21 février 2005 n'est pas à la hauteur des attentes des associations. Et que ses promesses électorales ne sont pas tenues. Selon un sondage commandé par l'APF, 73 % des personnes en situation de handicap déclarent n'avoir

SUITE PAGE 2

**CAP
FINISTÈRE**

 26 B, rue Aristide-Briand
29000 QUIMPER

DÉPOSÉ LE 19/06/2008


**PRESSE
URGENTE**
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

EN CLAIR !

Le gouvernement a une étrange conception du dialogue social.

Les ministres ne cessent de l'évoquer mais aucun ne le pratique. Dans l'Éducation ? Les circulaires tombent directement de la rue de Grenelle et les enseignants doivent les appliquer. Dans le domaine de la Santé ? Les ARH décident de supprimer tel ou tel service quelles qu'en soient les conséquences pour les patients. Dans l'Armée, la discipline est de rigueur. Mais même les retraités doivent dissoudre leurs associations. Les organisations syndicales ne parviennent-elles pas à s'entendre ? Pas du tout. Sur la question de la représentativité et des 35 heures, CFDT, CGT et MEDEF avaient signé un accord. Mais le gouvernement a décidé de passer outre et d'imposer son point de vue, prenant ainsi le risque d'entamer durablement sa crédibilité auprès des organisations représentatives. S'il cherchait l'épreuve de force, il ne s'y prendrait pas autrement...

PS 29

L'intérêt général d'abord (suite)

"Pour les entreprises privées qui interviennent pour le compte d'une collectivité, rien ne doit jamais être acquis"

*** transforme pas systématiquement en privatisation.

"Il existe plusieurs manières d'assurer un service public", a expliqué Jean-Pierre Sueur. Les collectivités disposent d'une large palette de mode de gestion. D'abord, la régie. La municipalité ou l'intercommunalité gère directement le service.

Mais une entreprise privée peut également jouer ce rôle dans le cadre d'une délégation de service public pour l'approvisionnement en eau, pour le ramassage et le traitement des déchets ou la préparation et la distribution des repas dans les cantines scolaires. "Les collectivités qui choisissent



Jean-Pierre Sueur

cette option ont deux possibilités", a expliqué l'ancien maire d'Orléans. "Soit la concession pour une durée fixée à l'avance. Dans ce cas, l'entreprise fait tout. Soit l'affermage. Là, la collectivité reste propriétaire des infrastructures".

D'autres possibilités existent, comme les SEM (Société d'économie mixte) dans lesquelles la collectivité est forcément majoritaire.

Faut-il que toutes les communes et établissements intercommunaux dirigés par des équipes de gauche gèrent les services publics en régie ? Avant, pour "être vraiment de gauche", il fallait nationaliser les entreprises, si possible à 100 %.

Pour Jean-Pierre Sueur, il convient de regarder chaque situation. "Le recours au privé peut parfois s'avérer plus pertinent", a-t-il expliqué. Mais en précisant tout de même que, en ce qui concerne l'eau en particulier, des cas d'augmentations de prix excessives ont été remarqués dans plusieurs communes.

Sur quels critères doit être prise la décision ? "L'intérêt général doit primer". Trois éléments sont essentiels. Tout d'abord, le prix du service rendu, sur le court et le moyen terme. Ensuite, la qualité de la prestation. Enfin, l'impact sur l'environnement.

Bien sûr, pour l'eau, le prestataire doit la livrer selon les normes en vigueur. Mais il convient également de vérifier la manière dont sont traités ensuite les déchets.

Les élus doivent toujours regarder de près comment les entreprises assument leurs missions de service public. Même si les contrats sont signés pour 10 ou 15 ans, il est toujours possible de les renégocier. Jean-Pierre Sueur a d'ailleurs mis en avant plusieurs exemples d'élus socialistes qui sont parvenus à obtenir de meilleures prestations, comme le doublement des investissements sur les canalisations.

Il a parfois été nécessaire de défendre le point de vue des collectivités auprès de l'Union européenne. "Il y a quelques années, des entreprises se sont tournées vers Bruxelles pour dénoncer des retours en régie", a rappelé Bernard Poignant. Il a fallu se battre pour obtenir le principe selon lequel le vote est plus fort que le marché et que, si une collectivité doit effectuer un appel d'offre pour une délégation de service public, elle peut, si les élus le décident, revenir en régie. Il en va de même pour les structures intercommunales. Une commune peut tout à fait transférer une régie à sa communauté de communes sans qu'il faille avoir recours à un appel d'offres.

"Pour les entreprises privées qui interviennent pour le compte d'une collectivité, rien ne doit jamais être acquis", a résumé Jean-Pierre Sueur. Pour cela, les élus doivent être attentifs. Et pouvoir faire appel à des experts impartiaux. Or, ce n'est pas toujours le cas. De nombreux bureaux d'études appartiennent à des grands groupes. Trop souvent, leurs réponses sont directement inspirées par ceux qui souhaitent remporter des marchés. "On pourrait sans doute, dans ce domaine, s'inspirer de l'expérience allemande. Outre-Rhin, des associations d'élus disposent de leur propre cabinet d'experts, totalement indépendant des grandes entreprises", a indiqué Jean-Pierre Sueur. Il s'agit là d'une piste à creuser pour les collectivités françaises.



Bernard Poignant

Handicaps

(suite)



Pierre Maille à la Maison du handicap

*** rien vu changer dans leur vie quotidienne depuis la loi handicap de 2005. Pire, leurs conditions de vie se sont dégradées pour la moitié d'entre elles. D'ailleurs, pour la première fois, le 29 mars 2008, des dizaines de milliers d'handicapés sont descendus dans la rue pour dénoncer l'immobilisme du gouvernement sur ce dossier. Les revendications sont pourtant connues, comme l'a rappelé Elisabeth Auerbacher, secrétaire nationale du Parti Socialiste : "Une véritable politique du handicap exige des actes concrets, comme l'objectif de parité de l'Allocation d'Adulte Handicapé avec le SMIC, l'intégration dans le futur RSA des personnes handicapées, la mise en place et formation des AVS, la déduction

Les mots ne cachent plus l'immobilisme

supplémentaire sur la taxe d'habitation, à l'instar de ce qui est initié dans certaines collectivités territoriales socialistes". L'immobilisme du gouvernement contraste fortement avec l'action

menée par les conseils généraux socialistes. La veille du discours de Nicolas Sarkozy, s'ouvrait à Quimper, dans le quartier de Créach Gwen la Maison départementale du handicap. "Elle était située provisoirement dans des locaux du Conseil général mais nous avons décidé d'en construire une nouvelle afin de répondre le mieux possible aux attentes", explique Gilbert Monfort, en charge de ce dossier. Il s'agit en fait d'un guichet unique où les personnes handicapées peuvent effectuer toutes les démarches administratives. Dans ce bâtiment totalement équipé, les personnes handicapées peuvent aussi consulter des ergothérapeutes et tester des simulateurs de logements.

De plus, le collectif des associations dispose, dans la nouvelle Maison du handicap, de locaux. "Car nous entretenons des relations très étroites avec le mouvement associatif, particulièrement dynamique dans le Finistère", souligne Gilbert Monfort.

Sénatoriales : plus de 2 000 délégués à désigner

Les 283 conseils municipaux du Finistère se réuniront le 27 juin, afin d'élire leurs délégués pour les élections sénatoriales qui se dérouleront à Quimper, le 21 septembre prochain.

Les sénateurs sont en effet élus au suffrage indirect par des représentants des conseils municipaux, communément appelés "grands électeurs".

"Tous les conseillers municipaux ne sont pas automatiquement délégués", a averti le premier secrétaire fédéral, Jean-Jacques Urvoas, le 9 juin, à l'Assemblée générale de l'UESR. Dans les communes de plus de 9 000 habitants, tous les conseillers municipaux sont délégués et dans celles de plus de 30 000, Brest et Quimper, pour ce qui concerne le Finistère, le conseil désigne même des délégués supplémentaires par tranche de 1 000 habitants.

En revanche, dans les communes de taille plus modeste, les conseillers municipaux doivent faire acte de candidature auprès du maire avant le 27 juin. Les élus qui ne peuvent participer au conseil municipal de désignation des délégués peuvent donner un pouvoir à un(e) collègue. Les conseils



Tous les conseils municipaux se réunissent le 27 juin

municipaux des communes de moins de 500 habitants désignent un délégué. Entre 500 et 1 500, ils en désignent trois. Entre 1 500 et 2 500, cinq. Ceux des communes comprises entre 2 500 et 3 500 habitants en désignent sept. Au delà, jusqu'à 9 000, les conseils municipaux désignent 15 délégués. Les parlementaires, conseillers

régionaux et généraux sont "grands électeurs" de droit.

Au total, un peu plus de 2 000 délégués éliront les quatre sénateurs du Finistère, au scrutin proportionnel à un tour. Jean-Jacques Urvoas a particulièrement insisté pour que les élus socialistes se portent candidats pour participer à cette élection.

LIBREMENT DIT... LIBREMENT DIT... LIBREMENT DIT... LIBREMENT



L'optimisme du possible

Avec
Manuel Valls

garantir à chaque individu les conditions de son émancipation, quelle que soit son origine sociale.

Dans son dernier livre, publié chez Robert Laffont, Manuel Valls appelle "à en finir avec le vieux socialisme... et être enfin de gauche !".

Cap Finistère : Tu appelles à tout remettre en cause, y compris le nom du Parti Socialiste. Ne crains-tu pas que les socialistes ne retiennent que ça de ton livre ?

Manuel Valls : Les paroles libres courent toujours le risque d'être caricaturées par les professionnels de la langue de bois. Mais je fais confiance aux militants de notre parti pour lire honnêtement mon livre. Ils y trouveront de nombreuses propositions neuves au service de nos valeurs. Ma seule ambition est de rendre fierté et courage à la gauche en montrant que le choix de nouveaux moyens n'entame en rien son objectif historique :

Cap Finistère : Dans ton livre, tu insistes beaucoup sur l'émancipation pour parvenir à l'égalité réelle. Peux-tu nous donner quelques exemples ?

Manuel Valls : L'aspiration à l'épanouissement personnel est une dynamique majeure des sociétés occidentales depuis la fin des années 60. Il est temps d'en tenir compte si nous voulons rester en phase avec les attentes de nos concitoyens. Pour tous ceux qui ne sont pas au sommet de l'échelle sociale, ce désir d'émancipation se heurte aux multiples blocages d'une société corsetée. En nous battant pour ouvrir, à chacun, le champ des choix possibles, nous nous attaquerons aux nouvelles inégalités sociales. Notre révolte doit aujourd'hui se mettre au service des jeunes confinés dans les ghettos, des mères seules contraintes au temps partiel, des tra-

vailleurs pauvres soumis à la précarité, des personnes âgées obligées de quitter leur domicile. A défaut d'aboutir à la société sans classe, cette lutte en faveur de l'autonomie individuelle offrirait à la gauche l'occasion de défendre l'une de ces "utopies relatives" chères à Albert Camus.

Cap Finistère : Quel est le message que tu souhaites faire passer au Congrès ?

Manuel Valls : Soyons fiers de ce que nous sommes ! Il faut en finir avec notre "long remord du pouvoir". Trop souvent honteux de nous-même, trop facilement complexés par la radicalité verbale, nous sommes taraudés par la mauvaise conscience. Et nous oublions ainsi que nous sommes à l'origine de toutes les principales conquêtes sociales ! Redevenons fiers de notre passé pour rester confiants en notre avenir ! De tout temps, les chimères de l'extrême gauche n'ont conduit qu'à des voies sans issue. A ces splendides impasses, le PS doit préférer les chemins plus humbles et plus féconds de "l'optimisme du possible".

Rendez-vous

7 septembre

Barbecue de rentrée des socialistes de la région brestoise.

4 octobre

Réunion de rentrée de la fédération, au centre des congrès de Mescoat à Landerneau.

Le congrès sur internet

Les contributions en vue du congrès de Reims sont en ligne sur le site de la fédération : www.ps29.org.

Université d'été de La Rochelle

Cette année, les inscriptions pour participer à l'Université d'été du Parti Socialiste de La Rochelle, qui se tiendra les 29, 30 et 31 août, se font directement auprès des fédérations. Celle du Finistère dispose de 20 places.

Les adhérents qui souhaitent y participer doivent s'inscrire auprès du secrétariat de la fédération : 02 98 53 20 22 ou par courriel à fede29@parti-socialiste.fr ou en renvoyant le coupon réponse, page 33 de *L'hebdo des socialistes* n° 491, du 31 mai 2008, à Parti Socialiste, 26 B, rue Aristide-Briand, 29000 Quimper.

Pour un Congrès utile et serein

Adhérents du Parti Socialiste, vous êtes invités à participer à la réunion "Pour un Congrès utile et serein", à explorer de nouvelles voies, à enrichir la réflexion collective, à proposer une contribution en vue du congrès de Reims, le lundi 23 juin, à 20 h 30, au local du PS à Brest, 13, rue de Portzmoguer.

www.clarte-courage-creativite.com

Dans le cadre de notre congrès, le collectif d'animation présent sur chacune de nos circonscriptions invite les adhérents intéressés à travailler sur le fond de nos futures propositions de congrès et à échanger sur la démarche initiée par Bertrand Delanoë.

Rendez-vous à 20 h 30, mardi 1^{er} juillet, au local du PS à Brest, et jeudi 3 juillet à la Fédération à Quimper.

Pour toute information : marccoatanea@yahoo.fr ou 06 16 50 42 62.

Devedjian et les "assistés"

Alors que le gouvernement tente de remettre en cause la durée légale du travail en France, dans le plus total mépris des syndicats, et qu'il vient d'avaliser, au niveau européen, la possibilité de déroger à la durée limite d'heures de travail hebdomadaire fixée jusqu'alors à 48 heures, voilà que le secrétaire général de l'UMP, Patrick Devedjian, s'en prend aux futurs bénéficiaires du RSA (Revenu de Solidarité Active), les traitant "d'assistés" !

Multiplication des cadeaux fiscaux envers les plus nantis, précarisation croissante des Français les plus modestes, stigmatisation des chômeurs, c'est ainsi que se caractérise la politique menée par Nicolas Sarkozy et son parti, l'UMP :

dures envers les plus modestes et les salariés, généreuse avec les plus aisés.

Agenda 21 régional

La Région Bretagne s'est dotée d'un Agenda 21. Outil de sensibilisation qui s'adresse à tous les partenaires de la Région, élaboré dans le cadre d'une large concertation, il est progressivement mis en œuvre dans le cadre des politiques régionales et territoriales.

Pour la Région, assurer le développement durable de la Bretagne, c'est répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs, en veillant à préserver l'environnement et les ressources, à réduire les inégalités sociales et à développer l'économie régionale. Pour y parvenir, elle a défini quatre défis à relever simultanément.

D'abord, renforcer la prospérité économique et l'emploi en favorisant des modes de production et de consommation durables basés sur la qualité et la diversité des formations, des filières et des territoires.

Ensuite, développer l'équité, l'égalité, la solidarité et la culture pour favoriser l'épanouissement humain, la qualité de vie et la cohésion sociale.

Troisième axe : la restauration, la préservation et la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles, de la biodiversité et la lutte contre le réchauffement climatique.

Enfin, favoriser l'accessibilité et connecter la Bretagne au monde, participer à un développement durable des territoires en bonne gouvernance.

L'adoption de l'Agenda 21 régional marque une étape importante ; la Région doit aujourd'hui s'attacher à poursuivre sa mise en œuvre dans le cadre de ses politiques, en assurer le suivi et le faire vivre et évoluer.

Annonces légales & judiciaires

Michel PETERS - Avocat
Siège social :
20, quai Commandant-Malbert
29200 BREST
Tél. 02 98 80 02 64 - Fax 02 98 43 18 46

ALUMINIUM 2000 ETS LAMOUR
Société par actions simplifiée
au capital de 38 624 euros
Siège social : Kerleguer
29200 BREST
326 892 817 RCS BREST

AVIS DE TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes de délibérations en date du 2 janvier 2008, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés a décidé de transférer le siège social de Kerleguer, 29200 BREST, à ZAC de Kergaradec, avenue du Baron-Lacrosse, 29850 GOUESNOU, à compter du jour même et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Dépôt légal des formalités au Greffe du Tribunal de Commerce de BREST.

Pour avis
La Gérance.

S'abonner :

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

.....

.....

Abonnement Réabonnement

Abonnement pour 1 an : 15 €

Abonnement de soutien :
à partir de 20 €

Chèque à l'ordre de :
Fédération du Finistère
du Parti Socialiste.